



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement
depuis la messagerie de votre compte Ameli

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9

M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/02/2022 au 28/02/2022 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte.
Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire NEOLIANE SANTE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

vos remboursements de soins

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2130 2203203017902				
10/01/2022	PARCOURS COORDONNE - ACCES DIRECT AUTORISE ACTE TECH MEDICAL Sect2 (ATM)	38,00	28,29	70 %	19,80
10/01/2022	PARCOURS COORDONNE - ACCES DIRECT AUTORISE ACTE TECH MEDICAL Sect2 (ATM)	17,00	12,66	70 %	8,86
	maladie réf 2010 2204080001791				
	A noter : Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre professionnel, les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours coordonné n'ont donc pas été payées. C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.				
14/01/2022	PHARMACIE pour THIBAUT né(e) le 06/02/58		(2202067020)		-0,50

le 09/02/2022 : 28,16 euro(s)



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement
depuis la messagerie de votre compte Ameli

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9

M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/02/2022 au 28/02/2022 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte.
Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire NEOLIANE SANTE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour information

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2590 2203860000735				
20/12/2021	AUTRES APP. LPP (AAR)	15,37	15,37	60 %	9,22
27/12/2021	AUTRES APP. LPP (AAR)	61,48	61,48	60 %	36,89
	réglé le 08/02/2022 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 46,11 euro(s) maladie réf 2340 2204810007053				
12/02/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,75	7,75	65 %	5,04
12/02/2022	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	65 %	0,66 -0,50
12/02/2022	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
12/02/2022	HONOR.DISP.SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32
	réglé le 18/02/2022 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 8,35 euro(s)				

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.